



VOUS ACCOMPAGNER DANS UN MOMENT DIFFICILE

L'aide aux retraités en situation de rupture (ASIR)

Vous êtes retraité.e de la Carsat Hauts-de-France et vous traversez actuellement une période délicate à la suite d'un événement personnel (perte d'un conjoint, déménagement...).

Afin d'y faire face, l'Assurance retraite peut vous proposer un plan d'aides spécifiques, afin de vous accompagner et vous soutenir individuellement.



Les aides proposées

Le plan d'aide aux retraités en situation de rupture (**ASIR**) permet d'améliorer vos conditions de vie à domicile par la mise en place d'aides et par l'accompagnement de professionnels en fonction de vos besoins.

Ces aides peuvent être :

- L'**aide à domicile** (accompagnement aux démarches administratives, bricolage, ménage, déménagement...);
- Le **soutien psychologique** ;
- La **participation à des ateliers collectifs** pour recevoir des conseils et favoriser les liens sociaux.



Comment se déroule la mise en place de l'ASIR ?



1. Se procurer le dossier de demande d'aide aux retraités en situation de rupture (*depuis le site lassuranceretraite.fr ou en appelant le 3960*).



2. Adresser votre dossier par courrier au plus tard **6 mois** après votre événement personnel à la **Carsat Hauts-de-France**
11 Allée Vauban
59662 Villeneuve-d'Ascq CEDEX



3. Si vous êtes éligible à l'aide, un professionnel viendra à votre rencontre chez vous pour évaluer vos besoins.



4. Mise en place du plan d'aide pour **3 mois** (*un plan d'aide pourra être reconduit en fonction de vos besoins*).

lassuranceretraite.fr

3960

Service gratuit
+ prix appel

De l'étranger, composez le +33 9 71 10 39 60

Votre interlocuteur action sociale en région

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Hauts-de-France

